

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : GARAGE - Acquisition d'un véhicule d'intervention rapide pour les besoins du service de propreté urbaine

Mme BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le renouvellement du parc automobile conduit la Ville de Bayonne à effectuer une consultation de fournisseurs sous la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en lots.

Les critères de choix qui prennent notamment en compte les coûts d'utilisation mais également le taux de pollution sont les suivants :

- Valeur technique: qualité mécanique, fonctionnalité, équipements et facilités d'entretien - coeff 4

- Coût: le prix de vente et le montant de la reprise si elle est effective – coeff 3
- Taux de pollution (fournir le taux de CO rejeté) - coeff 2

Chaque véhicule fait l'objet d'une attribution séparée. Ces acquisitions sont dans certains cas assorties de reprises des anciens matériels.

La Commission d'Appel d'Offres a déjà eu l'occasion d'attribuer les 3 lots indiqués ci-après

- 1 camionnette 2 places : à la société GAMBADE, concessionnaire Peugeot pour un montant de 12 311,62 euros T.T.C.
- 1 pick-up benne : à la société AGRIVISION SA pour un montant de 14 570,86 euros T.T.C.
- 1 pick-up benne à la société AGRIVISION SA pour un montant de 14 570,86 euros T.T.C

L'attribution du véhicule d'intervention rapide avait été reportée. La Commission s'est réunie le 30 novembre 2005 pour procéder à cette attribution. Elle a retenu :

- Le véhicule NISSAN Pick-up 2,5 Turbo Diesel, équipé d'un groupe haute pression à moteur thermique sans plomb 95 avec capotage thermique
- Proposé par la société BRO MERIDIONALE DE VOIRIE, seul candidat pour ce lot
- Pour un montant de 39 045,81 €TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le présent marché et à autoriser M. le Député-Maire à le signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.